SERVICE: Intercommunales

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

Nº .- INTERCOMMUNALES - ECETIA Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale du 17 décembre 2019 - Ordre du jour - Modifications apportées à l'ordre du jour - Plan stratégique 2020-2021-2022 - Confirmation des rémunérations des mandataires telles que fixées par l'AG du 25 juin 2019 et sur recommandation du Comité de rémunération - Démission et nomination d'administrateur - Lecture du procès-verbal en séance - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courriel daté du 7 novembre 2019, transmis par ECETIA Intercommunale, S.C.R.L informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2019 ;

Vu le courriel daté du 28 novembre 2019 transmis par ECETIA Intercommunale, S.C.R.L informant la Ville de la modification de l'ordre du jour de son Assemblée générale, insérant le point supplémentaire « Confirmation des rémunération des mandataires telles que fixées par l'Assemblée générale du 25 juin 2019 et sur recommandation du Comité de rémunération » ;

Vu les statuts de ECETIA Intercommunale, S.C.R.L.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Madame S. BELLY, Echevine et Messieurs D. NYSSEN, J.F. ISTASSE, J.F. DENIS et B. THOMAS Conseillers communaux ;

Vu l'avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en séance du 12 décembre 2019 ;

Par *** voix contre *** et *** abstentions,

DECIDE

- <u>Art. 1</u>.- de prendre acte de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2019 de ECETIA Intercommunale, S.C.R.L.;
 - de prendre acte de la modification apportée le 28 novembre 2019 à l'ordre du jour de l'assemblée générale
 - d'approuver le plan stratégique 2020-2021-2022 conformément à l'article L1523-13, § 4 du CDLD ;
 - d'approuver la confirmation des rémunération des mandataires telles que fixées par l'Assemblée générale du 25 juin 2019 et sur recommandation du Comité de rémunération
 - d'approuver les démissions et nominations d'administrateurs ;
 - de prendre acte que la lecture et l'approbation du procès-verbal se feront en séance;

- de mandater les délégués de la Ville de Verviers à l'Assemblée générale de ECETIA Intercommunale, S.C.R.L. en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal,

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à ECETIA Intercommunale, S.C.R.L.